



Le Parc naturel régional des Alpilles se dote d'une Charte forestière de territoire

Les acteurs du territoire du Parc naturel régional des Alpilles se sont réunis le vendredi 30 septembre 2022 au Lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence pour la signature de la Charte forestière de territoire des Alpilles.

La forêt des Alpilles, enjeu majeur du territoire

La forêt prédomine les espaces naturels des Alpilles. Cette forêt de pins d'Alep et de chênes verts constitue un élément fondamental de nos paysages et offre de nombreux atouts en termes de loisirs, de bien-être, de découverte, de biodiversité mais également des opportunités économiques intéressantes. Comme toutes les forêts méditerranéennes, notre massif est fragile et soumis à un fort risque incendie. Menace qui s'accroît aujourd'hui avec les effets du changement climatique.

C'est d'abord pour protéger sa forêt que le Parc naturel régional des Alpilles a été créé par des élus visionnaires convaincus qu'on était plus efficace en se regroupant que seul dans sa commune. Les collectivités ont ainsi délégué au Parc, dès sa création en 2007, la responsabilité de coordonner et d'animer les actions de défense de la forêt contre les incendies.

En quinze ans, le Parc a acquis un savoir-faire et une légitimité reconnus par l'ensemble de ses partenaires et des pouvoirs publics. Reconnaissance qui a conduit les élus à prolonger cette mission autour de la culture du risque par une ambition plus large en engageant une réflexion globale sur la stratégie forestière en lien avec les attentes et les enjeux du territoire inscrits dans la Charte du Parc 2023-2038.

Les fonctions de la forêt sont nombreuses : écologique, économique, paysagère, récréative etc. C'est pourquoi la gestion durable de la forêt concerne non seulement la culture du risque mais aussi la gestion de la biodiversité, le maintien du pastoralisme et de l'agriculture, les activités de loisirs, de tourisme ou d'éducation et bien sur la valorisation du bois vers de nouvelles filières vertueuses et plus profitables au territoire. Autant d'enjeux et de parties prenantes qui se sont réunies avec le Parc pour mener cet ambitieux projet.

Maison du Parc naturel régional des Alpilles - 2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00 | F. 04 90 90 03 76 | contact@parc-alpilles.fr | www.parc-alpilles.fr

Une Charte forestière de territoire, qu'est-ce que c'est ?

Issue de La Loi du 9 juillet 2001 d'Orientation Forestière (LOF), la Charte forestière de territoire rassemble tous les acteurs d'un territoire qui définissent un programme d'actions pour valoriser leurs espaces forestiers. Elle prend en compte tous les usages de la forêt : économique, environnemental et social.

La Charte forestière de territoire inscrit dans la durée les orientations et stratégies qui seront déployées collectivement sur le territoire, en termes de gestion durable et multifonctionnelle de la forêt. Le cadre ainsi établi avec tous les acteurs concernés constitue un guide de référence commun qui trouve toute sa place dans le projet de territoire établi par le Parc pour la période 2023-2038 dans le cadre de sa nouvelle Charte.

La CFT des Alpilles, du sur-mesure pour notre territoire

Sous l'impulsion des élus du Parc naturel régional des Alpilles, les réflexions pour définir une stratégie forestière globale pour les Alpilles ont été engagées dès 2018. Alors que le Parc démarrait sa démarche de révision de la Charte et s'interrogeait sur les Alpilles que nous voulions dans 15 ans, le devenir de la forêt est apparu comme un des principaux enjeux pour l'avenir de notre territoire.

Avec l'appui des Communes forestières et la participation de très nombreux partenaires, le Parc naturel régional a ainsi élaboré cette fameuse « CFT ». Une démarche ambitieuse rendue possible grâce aux financements de l'Europe via le FEADER et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le plan d'actions à 5 ans s'organise autour des 5 orientations stratégiques :

- Bâtir une culture forestière commune par une démarche pédagogique et une communication ciblée,
- Faciliter une gestion multifonctionnelle pour une forêt riche en biodiversité et résiliente, productrice de bois et d'autres services écosystémiques,
- Conforter, diversifier et structurer les filières bois du territoire,
- Animer une gouvernance concertée et renforcer le partage entre professionnels,
- Organiser, coordonner les différents usages de la forêt pour un partage harmonieux de l'espace forestier.

Une Charte également enrichie des contributions de nombreux scolaires engagés depuis 4 ans pour la forêt des Alpilles au travers de la Charte forestière des jeunes. Pour preuve : le forum de la forêt de ce vendredi 30 septembre aura aussi rassemblé plus de 120 élèves du Lycée agricole sur cette problématique d'avenir.

En cette journée de signature de la Charte forestière de territoire des Alpilles, les élus du Parc souhaitent marquer leur reconnaissance aux partenaires techniques pour leur investissement tant dans la construction de ce projet que pour les actions qui seront menées. L'occasion aussi de remercier plus largement tous les acteurs du territoire qui de près ou de loin apportent au quotidien leur pierre à l'édifice pour que la forêt des Alpilles profite de toutes les manières possibles aux générations futures.

Un guide pour tout comprendre

Le Parc naturel régional des Alpilles vient d'éditer un livret de présentation synthétique de la Charte forestière de territoire des Alpilles. « L'essentiel de la CFT des Alpilles, enjeux et finalités » présente les atouts et potentiels de la forêt des Alpilles, ainsi que les objectifs définis et les actions qui vont être mises en place. En libre accès dans le kiosque du site www.parc-alpilles.fr et disponible à la Maison du Parc, 2 bd Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence.

Les cosignataires :

Le Parc naturel régional des Alpilles
La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
L'Office National des Forêts
Le Centre National de la Propriété Forestière
Fibois Sud
L'association départementale des Communes forestières des Bouches-du-Rhône

Contact :

Jonathan Baudel, chargé de mission gestion durable de la forêt
j.baudel@parc-alpilles.fr

Contact presse :

Laetitia Baudry, chargée de mission communication
l.baudry@parc-alpilles.fr